



Représentation miniature de la grotte de Lourdes dans l'église de Villette

# Glair

## Août-Septembre 2021

Flash-info n° 145 de la Commune  
Imprimé par nos soins



### Le mot du maire

Plus de 70 % des français sont actuellement vaccinés, comme indiqué sur la dernière page de ce flash, les activités recevant du public peuvent donc reprendre dans notre commune. Toutefois je rappelle qu'il est nécessaire de respecter le protocole sanitaire afin de combattre cette pandémie. Vous découvrirez également dans ce flash qu'à deux reprises durant cet été les gens du voyage ont violé les lois en s'installant sur le territoire de notre commune, sans aucune autorisation des propriétaires. Il est à noter que des terrains aménagés sous la responsabilité d'Ardenne Métropole sont à leur disposition. C'est pourquoi j'ai adressé un courrier au président du conseil constitutionnel afin que cessent les lourdeurs administratives qui paralysent nos forces de l'ordre et entravent toutes actions rapides pour lutter contre ces individus qui bafouent nos droits fondamentaux.

Bonne lecture

André GODIN

## Rentrée scolaire musicale à l'école de Glair



Les 58 élèves qui ont rejoint leurs enseignantes ce jeudi 2 septembre à « l'éco-école de Glair » (voir le flash info N° 144), ont découvert que l'équipe pédagogique leur ont réservé une belle surprise. La directrice Céline Ponchaut précise:

*Cette année les élèves de ma classe vont préparer une petite comédie musicale qu'ils joueront devant les familles, a priori en mars.*

*Pour présenter les chants aux élèves, deux artistes féminines sont venues le jour de la rentrée à l'école pour un concert d'environ une heure. Le soleil étant au rendez-vous, le concert a eu lieu dans la cour, profitant ainsi à tous les élèves de l'école. C'était une belle rentrée en musique !"*

## Le Centenaire de la grotte de IGES

Les fidèles de la paroisse Sainte Marie des Monts ont commémoré le centenaire de la grotte de Iges ce samedi 18 septembre 2021, tandis que dans tout le pays, se tenaient les journées du patrimoine.

C'est vers 10h que ces passionnés d'histoire locale, parmi lesquels Anne Dumay, vice présidente du conseil Départemental découvraient l'histoire de la grotte de Iges présentée par Olivier Laurent.

Le 16 Mai 1877, devant la grotte en miniature de Lourdes, l'abbé Olivier inaugure en la petite église de Villette le premier pèlerinage dédié à Notre Dame de Lourdes. Au fil des ans, face à l'affluence croissante des pèlerins, l'église devient trop petite pour les contenir tous. L'abbé Champeaux, le successeur de l'abbé Olivier, prépare donc un projet de grotte à proximité du calvaire près du pont de Villette.



La déclaration de Guerre de 1914 reporte le projet. après l'armistice du 11 Novembre 1918 et un début de travaux vite interrompu, Monsieur Ernest Gillet, carrier à Iges, offre à l'abbé Champeaux une carrière qui n'était plus en exploitation. L'emplacement proposé fait très vite l'unanimité tant les ressemblances avec le site de Lourdes sont frappantes. Ce lieu qui avait été aussi le camp de la misère après la capitulation de 1871 était propice au recueillement des fidèles. (suite page 2)



## Centenaire de la Grotte de Iges: suite



Cette grotte fut donc édifée à la demande de l'abbé Champeaux. Fidèle reproduction de celle de Lourdes, elle est l'œuvre de Monsieur Tatoux, entrepreneur, et de ses ouvriers spécialistes en rocaille qui avaient eux mêmes relevé le plan et les mesures exactes de la grotte de Massabielle à Lourdes. La grotte du Mont d'Iges fut bénite le 18 Septembre 1921 par le Chanoine Lejay. Le chemin de croix a été béni par Monseigneur Leconte le 17 Septembre 1933.

Pour clôturer cette journée ensoleillée, une messe dite à la grotte, réunissait une centaine de fidèle dans la prière et le recueillement, comme ce fut le cas le 15 août .

## Restauration de la porte de l'église de Villette pour la sauvegarde de notre patrimoine



Plusieurs fois rafistolée, la porte de l'église ST Martin à Villette n'interdisait plus l'entrée des flocons de neige ou des gouttes de pluie quand Alain DUSSART, bénévole passionné de menuiserie, décide de la rénover en respectant sa dernière conception. Après avoir mis à nue l'ossature et remplacé à l'identique les éléments vermoulus, chaque lame de chêne est positionnée méthodiquement avant d'être peinte. L'ouvrage réalisé est confié à la serrurerie Maurant qui l'équipe d'un mécanisme de fermeture renforcé. La porte et l'imposte ont été mises en place quelques jours avant le centenaire de la grotte de Iges. Grand merci à Alain qui a conduit à son terme la restauration de cette porte pour la sauvegarde de notre patrimoine qui permettra avec l'accord de l'évêché, la création d'un musée d'art sacré.



## Vanessa CUNIN crée son atelier de bougies

Son diplôme d'action commerciale en poche à la fin de ses études, Vanessa Cunin est recrutée pour vendre des bougies . Attirée par le produit depuis sa petite enfance, elle découvre sa composition, la subtilité des couleurs, les nuances olfactives. C'est à 30 ans, avec deux enfants à la maison qu'elle décide de créer son entreprise. Elle se positionne auto-entrepreneure pendant son congé parental et teste ses premières réalisations avec sa famille et ses amis.. Tous l'encouragent dans cette voie. De ses mains expertes, Vanessa imagine et crée des fondants de toutes les formes et de toutes les couleurs aux odeurs multiples à base de cire de soja et d'huile de parfums de Grasse.



Son succès, elle le doit à son talent et à la publicité qu'elle nourrit sur face-book avec son blog « bougies et délices » mais aussi avec son réseau relationnel qui la contacte régulièrement par téléphone au 09 82 59 24 67; ou par courriel à l'adresse « Va.cunin@laposte.net » Soutenu par son mari, Vanessa qui fourmille d'idées, envisage d'ouvrir un accueil de fabrication et vente chez elle. Souhaitons lui la réussite qu'elle mérite pour qu'elle puisse vivre pleinement de cette activité. N'hésitez pas à la contacter pour tester ses produits.

## Les gens du voyage prennent possession du village



Sans tambour, ni trompette, 60 caravanes se sont installées au cœur du village rue de Sedan le 12 juillet dernier, ignorant les injonctions du propriétaire leur demandant de quitter les lieux ou encore les menaces de la gendarmerie au prétexte que le terrain qui leur est réservé à Sedan a été vandalisé par leurs semblables sans avoir été remis en état par la communauté d'agglomération. Ces « sans-gêne » ont raccordé un tuyau d'eau sur une borne à incendie avant

de connecter un câble électrique sur une boîte du réseau EDF. Refusant d'entendre le maire qui les a mis en garde contre des inondations possibles du terrain par débordement du ruisseau qui le jouxte, les mécréants ont sollicité le 14 juillet l'aide d'un cultivateur d'une commune voisine pour quitter les lieux submergés par la pluie tombée toute la nuit, laissant derrière eux un terrain dévasté, jonché de débris. La nature avait chassé les intrus, hélas pas pour longtemps.



*Très organisés, les Tziganes, les Roms, les Gitans, ne débarquent jamais par hasard sans avoir repéré les lieux. Ici, l'extrémité de la place de la mairie*

Le 2 août, sectionnant le cadenas qui retient le plot d'accès au terrain enherbé situé au bout de la place de la mairie, sept familles tziganes se sont accaparées l'espace, jurant qu'ils quitteraient les lieux au plus tard le 8 août pour rejoindre le rassemblement religieux du 9 août à Lunéville. Il a fallu l'intervention de la maréchaussée pour que ces évangélistes déguerpiissent le 12 août.

Excédés par la faillite de l'état à faire respecter le droit réglementaire, André Godin, a adressé une lettre au président du conseil constitutionnel avec copie au préfet et aux présidents d'Ardenne Métropole et des maires du département. Que faire demande le maire pour que soit respectée la quiétude des administrés quand le conseil constitutionnel refuse d'appliquer aux gens du voyage ce que le parlement a voté contre les squatteurs de logements privés.



### Comment font ils pour avoir un si bel équipement?

Depuis 1912, les gens du voyage ont un statut particulier. Ils doivent justifier leur mode de vie itinérant en faisant valider un titre de circulation. Ce statut ne leur donne pas la possibilité de percevoir les aides au logement de la CAF. Pour les soutenir, les CAF prévoient l'attribution d'un prêt caravane afin de permettre l'achat ou la réparation de la résidence principale des personnes concernées. Ces prêts sont des crédits sans intérêt et même parfois des aides non remboursables dont les conditions sont décidées à l'échelle locale. Pour en bénéficier, ils doivent contacter la CAF de leur commune de rattachement

### Les jardins communaux

Pour diverses raisons, chaque année un ou plusieurs jardins communaux sont rendus disponibles. Connus également sous l'appellation de jardins ouvriers ou jardins familiaux, ces parcelles mises à disposition par la commune pour la modique somme annuelle de 20€, sont de véritables lieux de loisirs et de détente desquels les jardiniers tirent fruits et légumes généralement bios. Appelez la mairie au 03 24 27 26 53 pour vous aussi réserver votre jardin.

## L'assurance scolaire est-elle obligatoire ?

Cela dépend.

Pour les activités scolaires obligatoires, c'est-à-dire qui s'inscrivent sur le temps scolaire (même si elles se déroulent à l'extérieur de l'établissement), telles que les activités sportives, l'assurance n'est pas obligatoire, même si elle est fortement recommandée par le ministère en charge de l'Éducation nationale. En revanche, pour les activités



scolaires facultatives, comme par exemple une sortie incluant la totalité de la pause-déjeuner, une promenade,

une visite de musée, une classe découverte, etc l'assurance est obligatoire. Si l'enfant prend ses repas à la cantine, il devra également être assuré. Les établissements privés fixent leur propres règles d'assurance qu'il convient de connaître au moment de l'inscription de votre enfant.

## Violences conjugales ou intrafamiliales, la loi vous protège



Chaque année plus de cent femmes décèdent des suites de violences conjugales. Le sujet encore tabou est difficilement évoqué et quand il l'est il ne reçoit pas toujours l'attention des autorités accrédités.

En cas de danger, faites le 17 ou le 114 par SMS. Vous voulez signaler un fait de violences par tchat non traçable rendez-vous sur [www.arretonslesviolences.fr](http://www.arretonslesviolences.fr) Pour un hébergement d'urgence, appelez le 115 Pour une écoute et un accompagnement juridique et social gratuit, anonyme et non repérable sur les factures téléphoniques, appelez le 3919 pour en parler entre jeunes: le tchat [commentonaime.fr](http://commentonaime.fr). Pour les hommes violents de 9h à 19h, appelez le 0801901911. vous pouvez également contacter le centre d'information pour le droit des femmes et des familles( CIDFF08) mail:



[cidff08@orange.fr](mailto:cidff08@orange.fr) Tel: 09 24 37 39 98  
ou [femmes.relais08@orange.fr](mailto:femmes.relais08@orange.fr) Tel:  
03 24 26 81 67, ou encore [france-victimes08@orange.fr](mailto:france-victimes08@orange.fr), Tel: 03 24 35 37 36; autre site d'assistance et d'aide: [couples-famille-ardennes@orange.fr](mailto:couples-famille-ardennes@orange.fr)  
Tel: 06 77 32 40 00

## Les rendez-vous de la Presqu'île

**Dimanche 3 octobre 2021**

Exposition philatélique et cartes postales, hall des sports à Glaire

**Vendredi 29 octobre 2021**

Halloween des enfants. Rassemblement à 18h à Villette

**Dimanches 7 ou 14 novembre 2021 (sera précisé)**

Brocante du foot dans le hall de la salle des sports

**Dimanches 21 novembre 2021**

Bourse aux jouets et à la puériculture Hall des sports de Glaire

**Dimanche 28 novembre 2021**

Marché de Noël Hall des sports de Glaire

**Glaire en Info sur le site communal: [www.mairie-glaire.fr](http://www.mairie-glaire.fr)**

**Mairie de Glaire — 5, place de la Mairie — Tél 03 24 27 26 53 — Courriel : [glaire@orange.fr](mailto:glaire@orange.fr)**